



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Date de la convocation :

17 mars 2026

Date d'affichage :

17 mars 2026

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,
le samedi vingt-et-un mars à dix heures trente minutes,
les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à
la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance
publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,
conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

*Karine KAUFFMANN,
Eric LAURENT, Aurélie AUMONIER, Aurélie MEYER, Anne-Laure
QUETTIER-BELLENGER, Bernard JUERY, Philippe MARTINET,
Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Lancelot
MIRA, Gaël DELIENS-MADRE, Jean-Michel JAMET, Laurence
LELARGE, conseillers municipaux*

Etaient absents :

Cécile CURIEL (pouvoir donné à Angéline MOYET)

Secrétaire de Séance : Lancelot MIRA

Délibération N° 2026-04

IV - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence du Maire, il est procédé à l'élection des Adjointes.

Les adjoints sont élus au **scrutin secret de liste à la majorité absolue** sans panachage ni vote préférentiel.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Conformément à la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la liste des adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est procédé au dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, le Maire constate que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée :

Mairie de Médan



Liste 1	Liste 2
Apolline SCHRECK
Bernard JUERY
Angelina MOYET

Le Maire invite les conseillers municipaux à voter.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
- Bulletins nuls	:	0
- Bulletins blancs	:	2
- Suffrages exprimés	:	13
- Majorité absolue	:	7

Ont obtenu (nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste) :

- Apolline SCHRECK	:	13 voix
--------------------	---	---------

Compte-tenu du résultat du scrutin, la liste conduite par Mme Apolline SCHRECK ayant obtenu la majorité absolue des voix du Conseil municipal, le Conseil municipal :

- **PROCLAME** élus en qualité d'adjoint(e)s au Maire et immédiatement installés, les conseillers suivants :

- Apolline SCHRECK
- Bernard JUERY
- Angelina MOYET

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Médan, le 23 mars 2026

Le Maire,
Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le : 23/03/2026
Et par publication le : 26/03/2026

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Boissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

